Les pupilles de l'État : du bilan médico-psycho-social à la mise en œuvre du projet de vie

Code : FEXPDV / V1_01.2024

La mise en œuvre de projets de vie adaptés à chaque situation nécessite un réel savoir-faire que cette formation se propose d'aborder.

1.INFORMATIONS PRATIQUES

Date(s) : 12, 13, 14 novembre 2024
Format/Lieu : Présentiel / Paris
Type d'action : Action de formation

Thème : Les besoins de l'enfant ou du jeune, pupille de l'État, et leur projet de vie
Spécialité de formation : 331 Santé
Niveau formation : D – Autre formation professionnelle
Votre contact : Pôle Formation EFA
Tarifs : INTER : 280,00 € HT/J/Participant I INTRA : 2150,00€ HT/J I SUR-MESURE : contactez-nous

Durée de la formation : 21 heures
Nombre de jour : 3

La loi du 14 mars 2016 et la mise en place des Commissions d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants Confiés (CESSEC) qui en découle, a eu pour effet d'augmenter le nombre de pupilles de l'État admis tardivement, après une période d'accompagnement par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Qui sont les pupilles de l'état ? Quels sont leurs besoins ? Quelle réalité derrière la notion d'enfants dits à besoins spécifiques ? Un temps important consacré au bilan médico-psycho-social permettra d'envisager la diversité des projets de vie possible et les conditions de leur réalisation. Dans la perspective d'une adoption, quelles seront les étapes à respecter. Comment concevoir l'accompagnement de l'enfant ? Quelle répartition des rôles entre les différents intervenants ? Comment concevoir la recherche et l'accompagnement des familles vers un projet d'accueil de cette nature ? Comment faciliter la rencontre et l'intégration de ces enfants dans leur nouvelle famille ?

Inscription : modalités et délai d'accès	Public visé
⇒ Compléter, signer et nous retourner votre bulletin d'inscription (disponible sur notre site Internet) par mail à l'adresse formation@adoptionefa.org. ⇒ Inscription sous un délai de 15 jours au plus tard avant le début de la formation et dans la limite des places disponibles, pour vous permettre une période de réflexion suffisante avant tout engagement et faciliter l'annulation si nécessaire (dispositions réglementaires et législatives)	⊙ Professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), des services adoption ⊙ Membres d'un Conseil de Famille des Pupilles de l'État (CdFPE) ⊙ Responsables d'un Organisme Autorisé pour l'Adoption (OAA)

Pré-requis	Modalités d'évaluation
▪ Être concerné et impliqué dans un cadre professionnel dans les questions liées à l'adoption et à la protection de l'enfance	Evaluation de l'atteinte des objectifs : ✓ Quizz d'entrée ✓ Quizz en fin de formation Evaluation de la satisfaction : ✓ Questionnaire en fin de formation pour mesurer la satisfaction globale des participants et la pertinence du contenu de la formation par rapport à leurs besoins.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Approfondir la connaissance des enfants adoptables en France et des familles susceptibles de les adopter
- Explorer et pouvoir réaliser un bilan médical, psychologique et social permettant au conseil de famille de définir un projet de vie.
- Connaitre les différents projets de vie possibles.
- Appréhender à travers des exemples concrets les différentes étapes de la réalisation d'une adoption : l'apparentement, la préparation de l'enfant et de(s) l'adoptant (s) à la mise en relation, le temps de la mise en relation et de l'arrivée de l'enfant dans son nouveau milieu de vie et l'accompagnement post adoption.

3. COMPÉTENCES VISÉES

- Mesurer les facteurs de risques et les précautions à prendre aux différentes étapes

- Outiller concrètement les professionnels amenés à intervenir aux différentes étapes repérées
- Analyser les situations vécues
- Echanger sur la pertinence et l'adéquation des pratiques mises en œuvre et sur les échecs rencontrés

4. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des échanges tout au long des trois jours à partir de l'expérience des Organisations Régionales de Concertation sur l'Adoption (ORCA), d'Enfants en Recherche de Famille (ERF) et de chacun des participants apporteront un éclairage théorique et des réponses concrètes à ces questions et favoriseront une mutualisation des pratiques et des outils.

- Apports théoriques et cliniques
- Présentation de situations et analyse de cas
- Echanges avec et entre les participants
- Remise de supports et de documents de référence

5. MOYENS TECHNIQUES

- Un support pour prendre des notes.

6. INTERVENANTS-FORMATEURS

Professionnels et bénévoles experts, nos Intervenants-Formateurs EFA sont issus du secteur de l'Adoption et de la Protection de l'enfance pour leur expertise, leur sens de la pédagogie et leur approche humaine.
Vous rencontrerez donc tout au long de votre parcours des profils experts en intervention socio-éducative, juridique et psychologique et dans le domaine sanitaire et médico-social.

7. CONTACT

EFA Pôle Formation
221 rue La Fayette – 75010 PARIS
Tel : 01 40 05 57 70 / 07 66 35 63 71
Mail : formation@adoptionefa.org

8. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous accueillons tout type de public et sans distinction. Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée.

Les pupilles de l'État : du bilan médico-psycho-social à la mise en œuvre du projet de vie

Afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, vous pouvez nous contacter aux coordonnées indiquées ci-dessus.

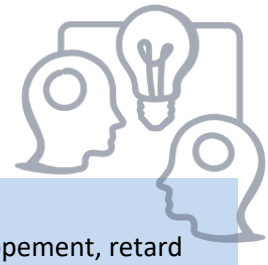

9. CONTENU

JOUR 1	▪ Les enfants à besoins spécifiques Profils des enfants pupilles : handicap, maladies, retard de développement, retard d'acquisition, troubles du comportement, fratrie… Enfants petits, enfants grands : caractéristiques des parcours de placement Conséquences psychologiques et psychopathologiques de l'insécurité affective ▪ Les profils d'adoptants Quelles qualités et compétences recherchées ? Comment les repérer ? ▪ Comment et pourquoi faire évoluer un statut juridique (DJA, retrait) ; ▪ Différence entre bilan d'adoptabilité et bilan projet de vie ▪ Rôle des services de l'aide sociale à l'enfance, des conseils de famille ▪ Qu'est-ce qu'un échec en adoption et quels en sont les possibles éléments explicatifs ?
JOUR 2	▪ Définition du bilan médico- psycho- social. La réalisation du bilan pour chaque enfant admis en qualité de pupille de l'état : pourquoi, par qui, pour qui, comment ? Place et rôle de l'intermédiaire dans le dispositif. ▪ Penser la possibilité de liens pérennes. Les différents projets de vie possibles et leurs indications : adoption plénière, adoption simple, tiers durable et bénévole, maintien dans la famille d'accueil… ▪ Place des différents professionnels dans la conduite des projets. Quel binôme pour accompagner l'enfant ? Quels outils concrets utilisés dans l'accompagnement de l'enfant ?
JOUR 3	▪ La mise en œuvre d'un projet d'adoption : Préparation de l'enfant - Recherche et préparation des adoptants – Apparentement (place et rôle d'ERF) - Conditions de mise en relation et arrivée de l'enfant dans sa nouvelle famille - Accompagnement post adoption ▪ La mise en œuvre d'un projet de TDB : préparation de l'enfant – Recherche et accompagnement des candidats potentiels- Conditions de mise en relation- Penser le rythme des accueils-Accompagnement

ALLER PLUS LOIN AVEC EFA FORMATION